ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2024

VALORISER LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 2130)

Adopté

AMENDEMENT

Nº CL18

présenté par M. Lemaire, rapporteur

ARTICLE 2

À l'article 2, substituer au mot :
« définis »,
le mot :
« mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.